

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1110

présenté par

Mme Morel, Mme Spillebout, Mme Métayer, M. Fait, M. Martineau, Mme Desjonquères,
M. Cosson, Mme Brocard, M. Ott, Mme Piron, M. Ghomi, M. Lecamp, M. Fuchs, Mme Gatel,
M. Lamirault, M. Vuibert, M. Bordat, Mme Ferrari et M. Haury

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.